

L'ajournement

dû être hospitalisés. Des soldats des deux côtés ont envahi la zone démilitarisée à cause d'un seul incident.

Je crains que les pressions de la guerre froide internationale ou du communisme international ne se fassent sentir en Corée. Quoi qu'il en soit, et sans essayer de blâmer qui que ce soit, j'estime seulement, comme je l'ai laissé entendre au secrétaire d'État (M. MacEachen) l'autre jour, que le Canada devrait tenter d'amener les deux parties à discuter, dans le calme, de leurs différences. A mon sens, le seul moyen utile et profitable serait d'amener les adversaires hors de la péninsule coréenne.

Il n'y a aucune possibilité de régler les différends entre la Corée du Nord et la Corée du Sud si les deux parties ne peuvent se rencontrer que dans la zone démilitarisée. Il faut que ce soit une rencontre internationale. Je sais que nous ne les reconnaissons pas et qu'ils ne nous reconnaissent pas. Si je comprends bien la position du Canada, nous ne nous opposerons pas à une rencontre avec la Corée du Sud à une table de négociation internationale. Cela étant, nous avons l'occasion rêvée de tenter de convaincre les deux parties à régler leurs différends.

M. Herb Breau (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le gouvernement partage l'inquiétude du député au sujet de la tension croissante dans la péninsule de Corée, tout dernièrement. En fait, le gouvernement est d'avis que des initiatives et des déclarations récentes de la Corée du Nord, notamment des propos résolument belliqueux tenus par le chef du gouvernement nord-coréen au cours d'un voyage récent à Pékin, constituent une grave menace au maintien de la paix internationale et de la sécurité dans la péninsule de Corée. Ces récents événements sont d'autant plus alarmants qu'ils suivent de si près ceux du Vietnam et du Cambodge. Par conséquent, le Canada a discuté de la situation qui existe en Corée avec des pays sympathisants. Nous nous rendons compte, toutefois, qu'à lui seul, le Canada ne peut guère faire autre chose que de continuer à donner son appui aux efforts accomplis pour faire progresser le dialogue engagé entre les deux Corées.

Quant à la proposition du député que la Corée du Nord et la Corée du Sud soient mises en présence lors d'une rencontre internationale, à mon avis, il ne manque pas d'occasions pour permettre aux deux parties de discuter leurs différends, notamment le Comité de coordination Nord-Sud, dont le mandat est de discuter toutes les questions qui empêchent l'unification des deux Corées, les pourparlers entrepris par la Croix-Rouge visant à réunir les familles touchées par le partage de la péninsule, les tentatives de rapprochement de la Commission militaire de l'armistice dont la tâche est de veiller au maintien de l'armistice signée en 1953, et les discussions consacrées à la question de la Corée lors des sessions annuelles de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York. Nous reconnaissons que peu de progrès semblent avoir été réalisés jusqu'à maintenant dans l'un ou l'autre de ces organismes, mais les deux parties ont présenté quelques propositions utiles sur les questions qui les divisent encore.

L'un des problèmes majeurs, toutefois, c'est que la Corée du Nord s'oppose, semble-t-il, à la réunification à la seule condition que chaque partie soit convaincue de nouveau des intentions pacifiques de l'autre et que les habitants des deux Corées acceptent ces conditions. Tant qu'on ne se

sera pas entendu là-dessus, nous croyons que les négociations vont traîner en longueur et que les pourparlers entre les deux parties sont sans doute voués à l'échec.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—LE PROJET DE BARRAGE DE GARRISON—DEMANDE DE DÉMARCHE MINISTÉRIELLE EN FAVEUR D'UN MORATOIRE

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, cet après-midi, j'ai demandé à proposer une motion aux termes de l'article 26 du Règlement afin que le projet de dérivation de Garrison fasse l'objet d'une discussion publique et poussée. Bien que M. l'Orateur n'ait pas accepté ma motion, il s'y est montré très favorable et m'a conseillé de prendre d'autres moyens. C'est ce que je fais ce soir au moment de l'ajournement.

A mon avis, le gouvernement canadien devrait communiquer avec le gouvernement des États-Unis et exiger immédiatement un moratoire à l'égard du projet de Garrison pour éviter que le Manitoba ne devienne un égout ou une toilette à la suite de cette entreprise. J'aimerais rappeler que selon certaines dépêches récentes, dont l'une était datée du 17 mai courant, le représentant de l'Ohio, M. Charles A. Vanik, affirmait que le projet de Garrison était une folie du point de vue de l'environnement et de l'économie. Il a ajouté ceci:

Le Bureau de mise en valeur a tenté tout ce qu'il a pu pour promouvoir le projet de Garrison. Pourtant, il est manifeste que c'est un désastre pour l'environnement.

● (2210)

Il a aussi déclaré que la Chambre des représentants des États-Unis devrait imposer un moratoire à l'égard du projet et, ce soir, je demande au gouvernement canadien d'appuyer ce moratoire. J'espère que le secrétaire parlementaire me fournira une réponse à ce sujet. Nous ne pouvons plus remettre la question à plus tard et dire qu'on effectuera d'autres études et d'autres recherches, puis transmettre la question à la Commission mixte internationale. On ne cherche qu'à gagner du temps. Entre-temps, les bulldozers et les machines de construction travaillent tous les jours dans le Dakota du Nord pour terminer le projet de barrage de Garrison. J'espère que le secrétaire parlementaire confirmera ce soir que le gouvernement prendra des mesures énergiques pour qu'on mette fin au projet, puisque les Américains demandent eux aussi qu'on arrête la construction.

Speldon Meyers, directeur des activités fédérales de l'Agence de protection de l'environnement, a déclaré dans une lettre que l'étude d'un groupe privé, l'Institut d'écologie, a produit une bien meilleure évaluation écologique du projet que l'étude du Bureau de mise en valeur et qu'elle avait signalé avec exactitude bon nombre de ses faiblesses. L'Agence de protection de l'environnement partage les préoccupations de l'Institut à propos des répercussions néfastes du projet sur le Canada.

Richard Madson, de la Audobon Society des États-Unis, a déclaré qu'il faut tenter immédiatement des poursuites si l'on veut arrêter le projet à temps. Pendant l'interview du 14 mai 1975, il a aussi déclaré que le rapport de la Commission mixte internationale au sujet du projet ne serait pas terminé avant un an, qu'à ce moment-là, le réservoir Lonetree serait terminé et que le projet ne pourrait pas être arrêté. En outre, la Commission ne peut ordonner qu'on arrête le projet; seule une injonction peut le faire.